

# Inauguration du gymnase et de la salle de spectacles vivants de Coubron

Samedi 20 juin 2009

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

19 VI 09

---

M. le préfet,  
M. le ministre,  
MM. les sénateurs,  
M. le conseiller régional,  
M. le maire et cher collègue,  
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand plaisir de représenter le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et son président Claude Bartolone, pour l'inauguration du gymnase et de la salle de spectacles vivants de Coubron.

Il est incontestable, M. le maire, que ce nouvel équipement offre un potentiel d'activité exponentiellement supérieur aux salles Dacheville, que beaucoup d'entre-nous gardent néanmoins dans leur cœur et qui ne manqueront pas -j'en suis convaincu- de continuer de rendre de grands services aux Coubronnois, ainsi qu'aux associations locales. Nous y étions encore samedi dernier, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de « Coubron environnement », pour un agréable moment de convivialité avec les « Bernouilleux ».

Mais revenons à ce bel équipement tout neuf. Vous le savez, chers collègues, le slogan qui m'est cher au Conseil général, c'est « *La Seine-Saint-Denis voit grand pour les tous petits* ». Eh bien ici, on peut dire « *Coubron a vu grand, pour les petits...et les plus grands* » !

Vous avez bien voulu rappeler, M. le maire, les conditions dans lesquelles le Conseil général s'est engagé en faveur de ce projet dès 2004, ce qui s'est traduit par une contribution financière départementale de l'ordre de 405 000€ au titre de la partie sportive de l'équipement et de 172 000€ pour la partie culturelle.

En contrepartie, les élèves de Coubron et de Vaujours, qui fréquentent le collège Henri IV à Vaujours, bénéficieront d'un usage prioritaire sur certaines plages horaires. Ce qui ne sera pas du luxe, du moins dans l'attente d'un équipement sportif dédié dans cette commune. Je crois savoir -parce que je suis cela de près M. le maire de Vaujours- que cet autre projet a progressé de manière décisive tout récemment.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a donc été le partenaire de la ville de Coubron pour cet équipement important et structurant pour la vie de la commune. Mais c'est aussi -on le sait moins, on le dit moins- un partenaire au quotidien des Coubronnoises et des Coubronnois.

Permettez-moi en quelques mots, de vous en donner quelques exemples concrets.

Au cours des trois dernières années, le Conseil général a investi à Coubron près de 5M€ dans l'amélioration, la modernisation et la sécurisation des voies départementales de la commune.

Pour rester dans le domaine des déplacements, des actions spécifiques ont en été mises en place ou confortées afin de favoriser le développement des transports en commun. Je pense en particulier à l'amélioration des itinéraires et des amplitudes horaires du réseau bus départemental (les lignes 600, dont le dépôt est d'ailleurs situé à Coubron), à la prise en charge de 50% du coût de la carte Imagin'R pour les collégiens et lycéens (52 jeunes bénéficiaires à Coubron), à la carte améthyste qui permet à 53 personnes âgées et handicapées de votre commune de se déplacer gratuitement en Ile-de-France, à PAM93 (transport spécialisé que j'ai créé en 2007 pour les personnes handicapées).

La solidarité en faveur de toutes les générations est d'ailleurs au cœur des missions du Conseil général. Ainsi, dans votre ville, 80 habitants se sont vus attribuer en 2008 l'une des prestations financées par le Département au titre de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, qu'il s'agisse de l'allocation personnalisée d'autonomie, le l'allocation compensatrice pour tierce personne ou de l'aide sociale à l'hébergement. Ces dispositifs ont représenté une dépense d'environ 800 000€ pour le Conseil général. 53 Coubronnois ont perçu par ailleurs le Revenu minimum d'insertion en 2008, soit un coût de l'ordre de 300 000 € pour le Département. Ce chiffre devrait doubler en 2009 avec la mise en place toute récente du Revenu de solidarité active.

Enfin, toujours dans le secteur social, la ville de Coubron accueille sur son territoire une antenne locale du service d'aide sociale à l'enfance du Conseil général, qui prend en charge annuellement une centaine d'enfants en difficulté ou en risque de danger. Les frais relatifs à cette structure représentent près de 5 100 000€ annuels.

La participation du Département au très bel équipement que nous inaugurons aujourd'hui est donc la partie émergée de l'apport du Conseil général à votre commune et à sa population. A l'heure où certains voudraient remettre en cause l'existence des collectivités départementales, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de rappeler cette réalité.

Et pour terminer, je souhaite plein de beaux moments à toutes celles et tous ceux qui vont prendre possession de ces lieux pour s'adonner aux joies de la pratique sportive, pour se cultiver ou tout simplement se distraire, ce dont nous avons bien besoin dans notre monde d'aujourd'hui.